

## Législature 2017-2021

Séance du 19 novembre 2019

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°55

#### Auberge communale de Bussy

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal peut vous donner les précisions suivantes concernant l'exploitation de l'Auberge communale de Bussy. Comme vous l'avez certainement constaté par vous-même, cette Auberge est malheureusement fermée depuis de nombreux mois.

Nous avons appris en mai que l'exploitant allait fermer l'Auberge pendant les mois d'été, jusqu'à début septembre, sur conseil de sa fiduciaire, car celle-ci n'était pas assez rentable. Pendant ces quelques mois, l'exploitant a travaillé dans un autre établissement pour pouvoir honorer ses engagements. En septembre, l'Auberge n'a pas rouvert et nous avons appris la volonté de l'exploitant de remettre son commerce.

Suite à des discussions avec lui, le Conseil communal a décidé de libérer l'exploitant pour la fin de l'année. Compte tenu de l'état et de la particularité du bâtiment, le Conseil communal a décidé de ne pas remettre sur le marché la location de cette Auberge pour l'instant mais de reprendre le dossier de rénovation initié par l'ancienne Commune de Bussy qui avait mené des réflexions concernant ce bâtiment au niveau de l'établissement public, de l'appartement et des espaces pour les sociétés locales. Un crédit ouvert par l'ancienne Commune de Bussy permet de finaliser les réflexions sous forme de plans et de chiffrer les travaux. Ce dossier avait été mis de côté en début de législature comme un nouvel exploitant avait été trouvé.

Le Conseil communal ne manquera pas de revenir devant le Conseil général en temps utile concernant ce bâtiment.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** Philippe Aegerter, Dicastère des Finances